

<http://jesuschristenfrance.fr/spip.php?article562>

« Une légitime diversité », entretien avec Mgr Rey

- L'Eglise et la France -



Date de mise en ligne : vendredi 7 juillet 2017

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

La Messe en la forme extraordinaire du rite romain : « Une légitime diversité », entretien avec Mgr Rey

Source : La Nef NÂ°294 de juillet-août 2017

Mgr Dominique Rey, évêque de Fréjus-Toulon, a généreusement appliqué dans son diocèse le Motu proprio de Benoît XVI. Il évoque pour nous cette expérience et ses fruits positifs.

« La Nef – Comment avez-vous reçu en 2007 le Motu proprio Summorum Pontificum ?

Mgr Dominique Rey – J’ai reçu Summorum Pontificum filialement. Cet acte juridique visait à mettre un terme aux souffrances de ceux qui, dans l’Église, désiraient prier avec les anciens rites liturgiques et qui en avaient été privés jusque-là. Il s’agissait aussi de faire un acte de réconciliation pour apaiser les divisions du passé. Comme évêque, il était clair pour moi que le Motu proprio établissait de nouvelles dispositions juridiques pour le rite ancien, valables pour toute l’Église de rite latin, et par conséquent pour mon propre diocèse.

Quel bilan tirez-vous, dix ans après, de son application ?

Dans le diocèse de Fréjus-Toulon et dans beaucoup d’endroits il a été appliqué largement et sans susciter de controverse. Les fruits sont réels. La liturgie ancienne nourrit des communautés ou des paroisses en croissance numérique, et attire des jeunes. Cela participe d’une légitime diversité parmi toutes les communautés chrétiennes en communion avec leur évêque. Bien sûr, Summorum Pontificum n’a peut-être pas été parfaitement appliqué partout en France. Ma propre expérience m’a montré que la confiance et la générosité ne vont pas sans reconnaissance, et ont créé une fraternité et une communion plus profondes dans le diocèse. Je m’efforce d’accompagner personnellement les groupes qui vivent de la forme extraordinaire. Ces communautés rencontrent des défis. Mais ma conviction est claire : elles font partie de la solution dans l’Église d’aujourd’hui, pas du problème.

Vous-même, qu’avez-vous fait concrètement dans votre diocèse ?

J’ai établi une paroisse personnelle à Toulon pour la forme extraordinaire et l’ai confiée à une communauté nouvelle. Les membres de cette communauté, et certains séminaristes diocésains, reçoivent les ordres mineurs et majeurs – y compris l’ordination – conformément à l’usus antiquior. Lorsqu’on me le demande, je célèbre les sacrements dans le rite ancien parce que les fidèles qui y sont attachés ne sont pas des « catholiques de seconde zone ». Ils méritent la même attention pastorale que n’importe quel fidèle. Plus récemment, j’ai accordé les facultés aux prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X pour célébrer les

mariages, conformément au souhait du pape François. Dans toutes ces décisions, je me suis efforcé de travailler à l'unité et à la communion du diocèse, dans la légitime diversité spirituelle et liturgique autorisée par l'Église.

On a parfois parlé de « laboratoire » pour votre diocèse : en quoi le serait-il et pensez-vous qu'il puisse être un exemple ?

Lorsque j'imagine l'avenir du diocèse de Fréjus-Toulon, je vois tout le travail qui reste à accomplir, mais je pense que les choix qui y ont été faits sont porteurs. La clef est bien entendu un accueil large de communautés nouvelles et de vocations sacerdotales. Cela implique de respecter, avec le discernement nécessaire, le charisme et la vocation propres à chacun. Toutes les formes de spiritualité et de culte authentiquement catholiques sont nécessaires à la nouvelle évangélisation, et cela vaut aussi pour la forme extraordinaire du rite romain. L'unité du diocèse et la fraternité au sein du presbyterium se vivent dans la mission qui nous rappelle que notre plus grand trésor, c'est le Christ.

Dans sa Lettre aux évêques accompagnant le *Motu proprio*, Benoît XVI appelait à un « enrichissement mutuel » entre les deux formes ordinaire et extraordinaire du même rite romain : comment interprétez-vous cette exhortation ?

Dans le diocèse de Fréjus-Toulon, plusieurs paroisses vivent désormais des deux formes du rite romain. Parce qu'elle est en pratique célébrée avec beaucoup de respect, la forme extraordinaire du rite romain a attiré mon attention sur l'importance de la sacralité, de la ritualité et de la beauté dans la liturgie. Cette fréquentation croisée des rites liturgiques a une vertu : elle nous ouvre à davantage de compréhension aux richesses authentiques de la liturgie. En évitant l'écueil de la créativité, je constate de meilleures dispositions à interroger nos pratiques. Par exemple, la suggestion du cardinal Sarah de célébrer la messe *ad orientem* a suscité moins de blocages idéologiques et permis à certains de redécouvrir la portée spirituelle de ce geste.

Comment vous situez-vous par rapport à ce que le cardinal Ratzinger avait appelé la « réforme de la réforme » ? Est-ce toujours un sujet d'actualité ?

Le cardinal Sarah a souvent parlé de cette réforme, encore récemment dans *La force du silence* et lors de la dernière conférence *Sacra Liturgia* à Milan. Il en parle en même temps que de l'enrichissement mutuel. Peu importe la façon dont on l'appelle, cette idée part du souhait d'une plus grande fidélité aux principes de la réforme liturgique énoncés lors du concile Vatican II, à la lumière de l'expérience des cinquante dernières années. Cela prendra du temps, et surtout il convient de ne pas devancer les décisions du Saint-Siège. Mais il est clair que la question demeure pertinente, et qu'elle suscite de nombreuses discussions parmi les pasteurs et les universitaires.

Comment analysez-vous la situation des instituts dits « *Ecclesia Dei* », particulièrement ceux formant des prêtres séculiers : les voyez-vous comme des nostalgiques du passé qu'il faut accueillir par charité ou comme une chance pour l'Église ? Et l'Église, par la voix des évêques notamment, a-t-elle un rôle à jouer pour les orienter, comme pour toutes les nouvelles communautés, notamment dans un sens d'acceptation de la célébration de la forme ordinaire ?

Je pense que la perception que beaucoup de personnes ont de ces communautés n'est pas juste. Il faut reconnaître que certaines personnes, au sein des communautés, ont naguère beaucoup souffert. Mais je me réjouis de ce que, loin de se figer sur le passé, des nouvelles générations de prêtres et de religieux

apparaissent au sein de ces communautés parce qu'elles y ont rencontré le Christ. Ce n'est pas de la nostalgie. Elles témoignent de ce que le pape Benoît XVI a écrit dans la lettre d'accompagnement de *Summorum Pontificum* : « Ce qui était sacré pour les générations précédentes reste grand et sacré pour nous, et ne peut à l'improviste se retrouver totalement interdit, voire considéré comme néfaste. Il est bon pour nous tous, de conserver les richesses qui ont grandi dans la foi et dans la prière de l'Église, et de leur donner leur juste place. »

Comme évêque, mon rôle est d'assurer avec ces communautés le lien de la communion ecclésiale, d'éviter l'isolement ou le risque de dérives sectaires qui existent partout. Mais cette communion passe par la proximité, par la célébration de la liturgie et des sacrements pour elles. C'est le rôle de chaque évêque dans son diocèse.

L'Église autorise l'existence d'instituts dont les membres ne célèbrent pas eux-mêmes la nouvelle liturgie, et je respecte cela. Mais cela implique aussi de leur part le même respect pour les autres prêtres. Il ne s'agit pas de condamner tout débat, mais de demander que cela se fasse respectueusement, fraternellement et de façon constructive.

Ces instituts « *Ecclesia Dei* » ont, en proportion, plus de vocations que la plupart des autres filières ecclésiales : comment l'analysez-vous ?

Il n'est pas aisé d'analyser avec précision ce phénomène. Mais un fait demeure : de nombreux jeunes sont attirés par les communautés qui proposent une vie liturgique, une formation, une vie communautaire et une discipline plus traditionnelles. On peut y voir un « signe des temps » (*Gaudium et Spes*, 4). On ne peut pas ignorer cette réalité, au travers de laquelle Dieu s'adresse à nous.

Il semblerait que le pape François soit prêt à bientôt réintégrer la Fraternité Saint-Pie X dans l'Église sans contrepartie doctrinale : croyez-vous un tel accord bientôt possible et qu'en pensez-vous ?

J'espère cette réconciliation et je prie pour qu'elle soit réalisée bientôt. Il va de soi que le clergé et les fidèles de la Fraternité Saint-Pie X sont aussi nos frères dans la foi catholique. Surmonter les obstacles qui sont apparus par le passé permettrait de leur rendre leur pleine et entière place dans le sein de l'Église où ils sont appelés à être des témoins du Christ et de la vérité pour le monde d'aujourd'hui. »

Propos recueillis par Christophe Geffroy

Site source :

[la nef une légitime diversité Entretien avec Mgr Rey](#)